# Méningite à méningocoque à propos d'un cas survenu à l'Hôpital de Fourvière CAT du médecin du travail

#### Mise en situation

Décès d'une patiente âgée de 80 ans dans la nuit du vendredi 1 septembre 2023 dans un tableau d'hyperthermie brutale.

Retour rapide le samedi des hémocultures réalisées la veille : méningocoque sérotypage W.

Déclaration à l'ARS faite par le médecin d'astreinte de l'hôpital et la DRH le samedi dès réception des hémocultures

Mail envoyé par la direction à tout le personnel de l'hôpital pour signaler le cas de méningite dans l'un des services, avec contact du médecin d'astreinte et téléphone du **médecin du travail** joignable à partir du lundi suivant.

Identification des personnes considérées comme cas contact rapproché avec l'aide de l'équipe médicale de l'ARS.

Ils seront tous contactés par téléphone par le service RH.

# Définition d'un cas contact (voir document joint en PDF)

- Sujet contact personne directement exposée aux secrétions nasopharyngées dans les dix jours qui précèdent le décès
- Selon les critères suivants:

La proximité à moins d'un mètre En face à face au moins 1 heure (éventuellement cumulée sur la journée) Lors d'un contact bouche à bouche la durée importe peu

Finalement une liste de **30 soignants** évalués cas contact

Appel dans la journée du samedi de toutes les personnes concernées par la DRH pour recevoir un traitement antibiotique prophylactique (**rifampicine 2 x 300 mg** par jour pendant 2 jours) à prendre dans les 24 h à 48 h suite au décès de la patiente.

Tous les soignants sont venus récupérer l'ordonnance dans le weekend directement à l'hôpital.

## Conduite du médecin du travail

Dès le lundi échange par mail et téléphone avec le gériatre d'astreinte le we qui réclame une implication active du médecin du travail.

Suite à cet appel je prends contact avec l'ARS, déclaration conforme.

Tentative pour récupérer la liste des cas contacts auprès de la DRH pas aboutie

Le mercredi suivant appel téléphonique du médecin coordinateur de l'hôpital.

Suite à la concertation de plusieurs instances médicales en infectiologie et réunion avec le médecin présidente du CLIN, la direction décide de proposer une campagne de vaccination aux soignants évalués cas contacts.

Il demande une implication rapide (dans les 24 h) du service de santé au travail (médecin du travail + idest) afin d'organiser et assurer la vaccination des soignants sur site.

J'informe ma hiérarchie de leur demande.

La commande des vaccins « Nimenrix » sera faite par la pharmacienne de l'hôpital

Une salle sera mise à notre disposition le vendredi avec tout le matériel requis.

La consultation pré vaccinale et l'évaluation des CI médicales à la vaccination des soignants se feront par le médecin du travail

Finalement seulement <mark>7 soignants</mark> (liste initiale de 30 personnes) seront vaccinés le jour J.

Un courrier avec retour d'expérience sera demandé par notre service mais aucune réponse n'a été rendue à ce jour.

### **Pièces jointes**

Aide-mémoire sur les infections invasives à méningocoques (IIM)

Instruction\_dgs\_2018\_MENINGOCOQUE.pdf